

CONTRAT GENERALI AL N° 712300

BULLETIN D'ADHESION 2010
ANNEXE XIV

A TRANSMETTRE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A :
CAPDET RAYNAL - SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot - BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09 - Tél : 01 44 83 87 74 - fax : 01 42 46 27 84 - mail : capdet-ffc@gfc-assurance.com

Vous avez fait appel à nos services pour l'étude d'assurances de la responsabilité des dirigeants de votre association dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous. En application de l'article R.520-1 du Code des Assurances, nous vous indiquons que la présente offre fait partie des accords que nous avons conclus avec CNA, partenaire de nombreuses fédérations et clubs sportifs sur ce type de risque.

VOTRE CLUB :

NOM :

NOM ET PRENOM DU CORRESPONDANT CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE : FAX : E-MAIL :

OBJET DE LA GARANTIE :

Adhérer au contrat d'assurance groupe pour le compte des clubs affiliés à la FFC afin que ceux-ci bénéficient de la garantie Responsabilité des Dirigeants dont la description figure dans les Conventions Spéciales, les Conditions Générales et la Fiche d'Information relative au fonctionnement de la garantie dans le temps.

L'adhésion au présent contrat est facultative.

CRITERES D'ÉLIGIBILITE :

AFFILIE A LA FFC : OUI NON NUMERO D'AFFILIATION :

STATUT ASSOCIATION SPORTIVE LOI 1901
(ABSENCE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE) : OUI NON

BUDGET < 1 000 000 € : OUI NON MONTANT DU BUDGET :

CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT POSITIFS* : OUI NON

ABSENCE DE RECHERCHE DE RESPONSABILITE DU OU DES
DIRIGEANTS A TITRE PERSONNEL SUR LES 3 DERNIERES ANNEES : OUI NON

ABSENCE DE CONTRAT RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS EN COURS
AUPRES DE LA COMPAGNIE CNA : OUI NON

* un résultat négatif est toléré dans la limite de 10% des capitaux propres de l'association

SI VOUS AVEZ REPONDU PAR LA NEGATIVE A L'UNE DES QUESTIONS PRECEDANTES, UNE ETUDE SPECIFIQUE SERA NECESSAIRE

LA GARANTIE SOUHAITEE :

OPTION CHOISIE	MONTANT DE LA GARANTIE PAR PERIODE D'ASSURANCE	MONTANT DE LA COTISATION TAXES ET FRAIS COMPRIS
<input type="checkbox"/> OPTION 1	150.000 EUROS	245 EUROS
<input type="checkbox"/> OPTION 2	300.000 EUROS	350 EUROS
<input type="checkbox"/> OPTION 3	500.000 EUROS	480 EUROS

NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION POUR ETUDIER TOUT MONTANT DE GARANTIE SUPERIEUR AUX OPTIONS PROPOSEES DANS LE TABLEAU PRECEDENT

Ce document constitue une simple demande de souscription. Il doit faire l'objet d'une validation par la Compagnie d'assurance pour mise en place des garanties correspondantes

Le signataire du présent bulletin d'adhésion déclare que les renseignements communiqués sont exacts et qu'il n'a volontairement omis ou supprimé aucun fait. En cas de déclaration inexacte et intentionnelle changeant l'objet du risque ou diminuant l'opinion que l'Assureur a pu s'en faire, les dispositions prévues par l'article L 113-8 du Code des Assurances seront appliquées.

Le signataire s'engage également à déclarer toutes circonstances nouvelles modifiant les déclarations faites dans le présent Bulletin d'Adhésion et qui pourraient survenir entre ce jour et la date de prise d'effet de sa police d'assurance.

Le Bulletin d'Adhésion, dûment complété, daté et signé par le Souscripteur et l'Assureur tient lieu de Conditions Particulières.

Le Bulletin d'Adhésion, les Conventions Spéciales, les Conditions Générales, et le cas échéant chaque avenant annexé constituent le Contrat entre les Souscripteurs et l'Assureur.

Le Souscripteur, en signant le Bulletin d'Adhésion, reconnaît avoir reçu, une copie non signée des Conventions Spéciales et des Conditions Générales, en avoir pris connaissance et les accepter en toutes leurs dispositions ainsi que la Fiche d'information relative aux garanties dans le temps.

Fait à :Le :

Fait à : Le :

Nom & Signature de l'Assureur :

Signature du représentant légal du Souscripteur:

Cachet du Souscripteur :

Numéro du contrat :

Cachet de l'Assureur :